

Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette Saguenay—Lac-Saint-Jean

Photo : Lina Breton, MFFP

Progression de la défoliation

Les récentes données publiées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs montrent que, dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, **les superficies atteintes par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ont augmenté de façon importante**, passant de 370 000 hectares (ha) en 2012 à 1 256 442 ha en 2016. Pour 2017, les relevés de prévision du Ministère laissent présager une extension des dommages dans cette région. Les relevés aériens prévus en 2017 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.

Défoliation ne signifie pas mortalité

Un arbre peut **survivre à plusieurs années de défoliation**. En moyenne, l'épinette peut subir de **six à huit années** de défoliation cumulative grave avant de connaître de la mortalité. Pour le sapin, le nombre avoisine les quatre à cinq ans. En 2016, sur les 1 256 442 ha en défoliation, 461 582 ha ont été gravement défoliés. Actuellement, dans la région, 154 288 ha ont subi plus de trois années consécutives de défoliation grave. Le Ministère y concentre donc ses efforts de récolte dans les peuplements les plus touchés avant qu'il y ait de la mortalité importante.

Des efforts à maintenir

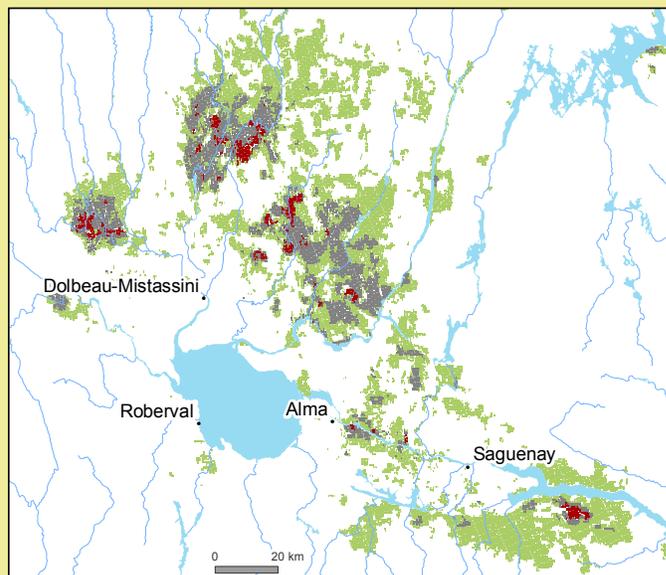
Dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le Ministère agit pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la TBE. Depuis 2013, il applique une stratégie de **récolte préventive des bois** dans les zones les plus touchées par l'insecte. Puisque le sapin est plus vulnérable, il a été recommandé aux industriels **d'augmenter légèrement la proportion de sapins** sur le total récolté afin d'éviter une éventuelle hausse plus marquée, et ce, dans le respect de la possibilité forestière. C'est le **seul impact de l'épidémie sur la récolte dans la région**. Ni la quantité ni la qualité des bois ne sont touchées par la TBE à ce jour.

En collaboration avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, le Ministère a ciblé ses interventions prioritaires sur environ **3 700 ha** en 2016.

De concert avec la SOPFIM

À ces efforts s'ajoutent les **pulvérisations aériennes d'insecticide biologique (Btk)** effectuées par la Société de protection des forêts

Nombre d'années de défoliation cumulative grave causée par la TBE de 2006 à 2016



de 1 à 3 ans de 4 à 6 ans de 7 à 10 ans

contre les insectes et maladies (SOPFIM). En 2016, la SOPFIM a ainsi traité 32 254 ha de peuplements vulnérables au Saguenay—Lac-Saint-Jean, selon des critères de rentabilité économique, à la demande du Ministère.

Plan gouvernemental

Rappelons que les mesures régionales s'inscrivent dans le plan d'action de la TBE 2015-2020, dont le Ministère s'est doté. Ce plan pour but :

- de minimiser les pertes de volumes de bois à court terme;
- de favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires atteints;
- de mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts;
- de limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales;
- de cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables.

Le Ministère surveille attentivement la progression de l'épidémie et modifiera ses interventions en conséquence.